

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2025-09  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-08 RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée :

- **QUE** lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le Règlement 2025-09 abrogeant le Règlement 2014-08 relatif aux bibliothèques de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal;
- **QUE** le Règlement 2025-09 a pour objet d'abroger le Règlement 2014-08 qui sera remplacé par un Code de vie;
- **QUE** ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025;
- **QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement,  
Me Karen Loko

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2025-09  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-08 RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis d'entrée en vigueur du Règlement 2025-09 abrogeant le Règlement 2014-08 relatif aux bibliothèques du territoire de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal** a été publié le 3 juin 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 3 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko